

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 29 juin 2017

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 22 juin 2017

Publié le 30 juin 2017

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 54

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 17

### Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Claudine DAL MOLIN
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	M. Yves-Marie BRUGNOT
M. Patrick CHAPUIS	Mme Lê Chinh AVENA	M. Guillaume RUET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Hélène ROY	M. Louis LEGRAND
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	M. Patrick ORSOLA
Mme Catherine HERVIEU	Mme Chantal TROUWBORST	Mme Florence LUCISANO
M. José ALMEIDA	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean DUBUET
M. François DESEILLE	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Colette POPARD	Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Céline TONOT
M. André GERVAIS	M. Denis HAMEAU	M. Jean-Philippe MOREL
M. Frédéric FAVERJON	M. Christophe BERTHIER	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-Patrick MASSON	M. François HELIE	M. Jean-Louis DUMONT
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Chantal OUTHIER	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Anne DILLENSEGER	M. Emmanuel BICHOT	M. Dominique SARTOR
M. Charles ROZOY	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Gilbert MENUT
M. Patrick MOREAU	M. Hervé BRUYERE	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Jean-Yves PIAN	M. Jean ESMONIN	M. Cyril GAUCHER
Mme Stéphanie MODDE	Mme Sandrine RICHARD	M. Adrien GUENE.

### Membres absents :

M. Dominique GRIMPRET	M. Thierry FALCONNET pouvoir à M. François REBSAMEN
M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-François DODET pouvoir à Mme Colette POPARD
Mme Louise MARIN	M. Didier MARTIN pouvoir à M. Georges MAGLICA
M. François NOWOTNY	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
Mme Lydie CHAMPION	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
Mme Michèle LIEVREMONT	Mme Danielle JUBAN pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Philippe BELLEVILLE	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
	M. Laurent BOURGUIGNAT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. François HELIE
	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES pouvoir à M. Gilbert MENUT
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à M. Patrick BAUDEMONT
	Mme Corinne PIOMBINO pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Adrien GUENE.

---

**OBJET : CULTURE ET SPORTS****Piscine olympique de Dijon Métropole et salle d'escalade "Cime Altitude 245" -  
Rapports d'activité du délégataire au titre de l'année 2016**

Conformément aux articles L 1411-3 et L 1413-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire doit remettre au plus tard le 1er juin de l'année suivante, les documents d'information concernant l'exploitation des équipements pendant l'année écoulée.

Les rapports d'activités 2016 ci-annexés, établis par le délégataire, sont parvenus à Dijon Métropole dans les délais impartis, conformément à l'article 51 de la nouvelle convention de délégation de service public du 23 octobre 2014, en vigueur depuis le 1er janvier 2015 pour une durée de 7 ans, en application de la délibération du Conseil Métropolitain du 18 septembre 2014.

Ces rapports détaillent notamment le niveau de fréquentation des équipements, les événements marquants de l'année 2016, la qualité du service, les moyens mis en œuvre, la gestion du patrimoine et les résultats financiers.

**PISCINE OLYMPIQUE DE DIJON MÉTROPOLE****1/Fréquentation**

La fréquentation annuelle est de 403 477 baigneurs dont 95,4 % pour les espaces aquatiques. Le niveau de fréquentation observé est en baisse de 0,8 % par rapport à celui de l'année 2015.

Les jeunes de moins de 16 ans représentent 26% de la fréquentation de l'équipement, essentiellement sur les espaces aquatiques.

L'espace forme affiche une fréquentation de 10 315 entrées, stable par rapport à l'année 2015.

L'espace plongée affiche une fréquentation de 8 314 entrées soit 2,1% de la fréquentation totale contre 7 530 en 2015, soit une hausse de 10,41%. 77% de l'occupation est assurée par les clubs de plongée et d'apnée.

36 276 entrées scolaires ont été enregistrées, soit 9% de la fréquentation totale. 81% de la fréquentation scolaire est assurée par les écoles primaires de Dijon Métropole, qui représentent 115 classes sur des cycles trimestriels de 11 séances d'apprentissage.

Le public en situation de handicap, soit en pratique individuelle, soit dans le cadre de structures associatives ou d'établissements spécialisés, représente 1% de la fréquentation.

**2/Événements marquants**

20 animations et événements tous publics aussi divers que "Soirée aquanight", "Meeting national des maîtres", « Exposition curiosités sous-marines », "Journée portes ouvertes", "Goûter de fin de saison de l'école de natation", "Animations de l'été", "Plongées de nuit" ont été proposés. Ils ont touché près de 3 350 personnes.

Dans le cadre d'engagements et d'actions solidaires, quatre parcours ont été proposés au bénéfice de 145 personnes pendant 230 heures d'activités sur les thèmes de « l'intégration de tous à la pratique », de « l'accompagnement éducatif et social par le sport », de « la promotion de la santé par le sport » et de « l'insertion dans l'emploi par le sport ».

**3/Qualité de service**

Il résulte d'une enquête réalisée en ligne et en continu, que la note moyenne attribuée est de 3,8/5. 71 réclamations ont été enregistrées en 2016, chiffre en légère baisse par rapport à 2015.

Les points de satisfaction concernent les conseils des moniteurs, l'accueil et la qualité de l'eau, alors que le principal objet de réclamation a trait au partage des lignes d'eau entre les catégories d'utilisateurs.

#### **4/Moyens mis en œuvre**

Fonctionnant 7 jours sur 7 (hors fermetures techniques et fermetures pour l'accueil des compétitions), l'établissement est ouvert sur une amplitude hebdomadaire de 106 heures, dont 76 heures pour le public, et comptabilise 32,61 équivalents temps plein.

#### **5/Gestion des fluides**

La consommation d'eau s'élève à 43 718 m<sup>3</sup>, en baisse de 6,5% par rapport à 2015.

La consommation de chaleur, qui concerne pour 68% le chauffage des centrales de traitement d'air, pour 25% l'eau des bassins et pour 7% les eaux sanitaires, s'élève à 2 614 MWh U, en baisse de 1,6% par rapport à 2015.

La consommation d'électricité s'élève à 2 598 MWh, en baisse de 2% par rapport à 2015.

#### **6/Résultats financiers**

Les résultats financiers de l'année 2016 sont les suivants :

	2015	2016	Évolution
CHARGES	2 155 979,00 €	2 193 453,00 €	2,00%
PRODUITS HORS COMPENSATION	1 504 175,00 €	1 569 116,00 €	4,32%
COMPENSATION DIJON MÉTROPOLE	567 866,00 €	570 548,00 €	0,47%
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-83 937,00 €</b>	<b>-53 789,00 €</b>	

Rapporté aux charges, le coût moyen par baigneur pour l'année 2016 est de 6,52 € TTC, contre 6,36 € TTC en 2015.

La recette moyenne par baigneur est de 4,85 € TTC en 2016, contre 4,44 € TTC en 2015.

Le coût social par baigneur est de 1,67 € TTC en 2016, contre 1,92 € TTC en 2015.

### **SALLE D'ESCALADE CIME ALTITUDE 245**

#### **1/Fréquentation**

Cime Altitude 245 a accueilli 28 677 grimpeurs en 2016, dont 63 % d'entrées « public ». Le niveau de fréquentation observé est en hausse de 10 % par rapport à celui de 2015.

Les jeunes de moins de 16 ans représentent 46% de la fréquentation de l'équipement.

7 414 entrées scolaires ont été enregistrées contre 5 544 en 2015, dont 3 364 du secteur primaire sur des cycles de 6 ou 7 séances de 1h30, ce qui représente 45% de la fréquentation scolaire, également assurée par le secondaire et par l'Université.

#### **2/Événements marquants**

20 animations, événements tous publics et opérations de communication aussi divers que "Soirées night climbing", "Compétitions Open roc et UNSS", "Atelier découverte sport adapté", « Animations estivales à la piscine olympique », "Piscine en fête à Fontaine d'Ouche", « Grand Déj », « Animations d'aires d'autoroute » ont été proposés et ont touché 4 580 personnes.

Dans le cadre d'engagements et d'actions solidaires, trois parcours ont été proposés au bénéfice de 97 personnes pendant 595 heures d'activités sur les thèmes de « l'intégration de tous à la pratique sportive et au vivre ensemble », de « l'accompagnement éducatif et social par le sport » et de « l'insertion dans l'emploi par le sport ».

### 3/Qualité de service

Le questionnaire adressé, via le site internet, mais également par l'envoi de courriels en avril et en novembre 2016, aux 2 000 abonnés à la news letter, n'a reçu aucune réponse.

Aucune réclamation ni aucun contentieux n'ont été enregistrés en 2016.

### 4/Moyens mis en œuvre

Fonctionnant 7 jours sur 7, l'établissement est ouvert sur une amplitude hebdomadaire qui varie en fonction des publics :

- de 48 heures à 70,5 heures d'ouverture par semaine pour le public en pratique libre et encadrée ;
- de 63 heures à 85 heures d'ouverture par semaine pour les clubs et groupes associatifs en pratique libre et encadrée ;

Des activités représentant 30 créneaux horaires d'activités hebdomadaires ont été mises en place:

- initiation tous publics avec 2 ou 3 créneaux hebdomadaires de séances découverte et de perfectionnement ;
- école d'escalade pour les enfants qui représente 15 cours hebdomadaires de 1h à 2h en fonction de l'âge;
- cours bébés grimpeurs pour les tout petits de 1 à 4 ans ;
- stages enfants à raison de 2 par semaine de vacances en indoor ou outdoor selon la période, ainsi qu'une offre d'anniversaire encadrée ou Clip' Climb ;
- séances adaptées pour les accueils jeunes et les personnes en situation de handicap ;
- séances pour le public périscolaire.

La salle d'escalade comptabilise 7 salariés représentant 5,4 équivalents temps plein.

### 5/Gestion des fluides

La consommation d'eau, qui s'élève à 171 m<sup>3</sup> est en diminution de 12% par rapport à 2015.

La consommation d'électricité, qui s'élève à 29 048 KWh, est en hausse de 86% par rapport à 2015. Cette augmentation résulte de l'installation, en octobre 2015, d'une nouvelle centrale de traitement de l'air.

### 6/Résultats financiers

Les résultats financiers de l'année 2016 sont les suivants :

	2015	2016	Évolution
CHARGES	241 616,00 €	253 385,00 €	5,00%
PRODUITS HORS COMPENSATION	137 124,00 €	183 030,00 €	33,48%
COMPENSATION DIJON MÉTROPOLE	62 424,00 €	62 604,00 €	0,29%
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-42 068,00 €</b>	<b>-7 751,00 €</b>	

Rapporté aux charges, le coût moyen par grimpeur pour l'année 2016 est de 10,60 € TTC, contre 11,13 € TTC en 2015.

La recette moyenne par grimpeur est de 8,63 € TTC en 2016, contre 6,31 € TTC en 2015. Le coût social par grimpeur est de 1,97 € TTC en 2016 contre 4,82 € TTC en 2015.

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

**- de prendre** acte de la présentation de la synthèse des rapports d'activité de l'année 2016 de la piscine olympique de Dijon Métropole et de la salle d'escalade Cime Altitude 245.

SCRUTIN : POUR : 71  
              CONTRE : 0

ABSTENTION : 0  
NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 17 PROCURATION(S)*